



COLLEGE LA CHATOIRE

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Le marché est passé **selon la procédure adaptée** en application des **Articles L2123-1, R2123-4, R2123-5 du Code de la commande publique (CCP) 2019.**

(Ordonnance 2018-1074 du 26 novembre 2018 et décret 2018-1075 du 3 décembre 2018)

Objet de la consultation

**TRAVAUX D'INSTALLATION D'UNE TABLE DE TRI PARTICIPATIVE ET D'UN LAVE- LAVE VAISSELLE
AU SERVICE DE RESTAURATION DU COLLEGE LA CHATOIRE**

**COLLEGE LA CHATOIRE
2 RUE D'AUTRICHE
97430 LE TAMPON
Tél : 02 62 59 53 41**

SIRET : 199 749 789 00012

REFERENCE : MAPA n° TX 2024-01 – Travaux d'installation d'une table de tri participative et d'un lave-vaisselle au service de restauration du Collège La Chatoire

Pouvoir Adjudicateur : M. GRANULANT Jimmy, Principal

Comptable assignataire des paiements : M. DELACOUR Hervé, Agent comptable du Lycée Pierre Poivre

Renseignements administratifs : Mme VAILLANT Stéphanie - Adjoint Gestionnaire

Date de visite obligatoire sur site : 19 février 2024 à 10 heures

Date limite de remise des offres : lundi 25 mars 2024

Heure limite de réception : 11 heures (heure de Paris)

Le présent document comporte 7 pages numérotées de 1/7 à 7/7 et 4 annexes

Objet de la consultation :

La présente consultation concerne des Travaux d'installation d'une table de tri participative et d'un lave-vaisselle au service de restauration du Collège La Chatoire

Le présent marché compte 1 lot défini comme suit : installation d'une table de tri participative et d'un lave-vaisselle au service de restauration du Collège La Chatoire.

Le détail des prestations figure dans les annexes jointes au présent document : fiche technique (annexe 1) et performance plonge en fonction du nombre d'élèves et du temps de plonge (annexe 2). Vos propositions et remarques devront nous être communiquées conformément au modèle joint (annexe 3). Un schéma d'implantation est joint en annexe (4).

Procédure

Le marché est passé **selon la procédure adaptée** en application des **Articles L2123-1, R2123-4, R2123-5, du Code de la commande publique (CCP) 2019**. (Ordonnance 2018-1074 du 26 novembre 2018 et décret 2018-1075 du 3 décembre 2018)

Ce document fait référence au Cahier des Clauses Administratives Générales Fournitures Courantes et Services. (Arrêté du 19 janvier 2009 - JORF n°0066 du 19 mars 2009)

Règlement de la consultation :

- Le prix global est forfaitaire.
- Négociation : le marché pourra être attribué sur la base des offres initiales sans négociation. Toutefois, en cas de besoin, une négociation avec les candidats pourra intervenir.
- Le titulaire est réputé avoir suffisamment étudié les documents constitutifs du marché.
- Une visite préalable sur site est obligatoire. Une attestation sera remise. L'absence de celle-ci pourra rendre l'offre irrégulière au motif qu'elle sera incomplète.
- Il n'est admis, sous aucun prétexte que ce soit, aucune réclamation concernant l'offre et les conditions consenties. Le titulaire ne peut en aucun cas arguer d'une erreur, d'une omission, d'une différence d'interprétation ou de manque de renseignements pour refuser d'exécuter sa prestation.
- Les travaux devront être réalisés pendant la période de vacances scolaires du 8 juillet 2024 au 9 août 2024.
- Le collège LA CHATOIRE se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation pour des motifs d'intérêt général, y compris financier. Dans ce cas, tous les candidats seront informés.
- Pour tous les documents pour lesquels une signature du candidat est exigée, la signature doit être originale et émaner d'une personne habilitée à engager le candidat, c'est-à-dire le représentant légal du candidat ou toute autre personne bénéficiant d'une délégation de pouvoir ou de signature établie par le représentant légal du candidat.
- Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours, il court à compter de la date limite de remise des offres.
- Tout litige pouvant survenir au cours de l'exécution du marché et ne pouvant être réglé à l'amiable sera de la compétence du Tribunal Administratif de Saint-Denis de La Réunion ;
- La loi française est la seule applicable.

– PRESCRIPTIONS GENERALES

La machine, les éléments additionnels et la configuration proposée devront permettre d'améliorer les conditions de travail du personnel d'un point de vue thermique, phonique et ergonomique (postes, gestes et postures).

Les équipements et le matériel à prévoir sont ceux décrits dans les annexes 1 et 2.

Les installations devront être complètes, en ordre de marche, prêtes à être mises en service, toutes sujétions de fournitures et de pose et conformes aux règles de l'art et aux normes en vigueur et ce, sans que l'entreprise puisse prétendre à aucune majoration de prix pour des raisons d'omissions dans sa réponse.

L'entreprise veillera à ce que les équipements et matériels qu'elle propose de mettre en œuvre soient parfaitement compatibles en termes de dimensions, de puissances, de consommation et de surcharges. Le titulaire devra s'adapter aux attentes existantes et réaliser les modifications des attentes plomberie et électrique.

Si après analyse des annexes 1 et 2 et une visite sur place obligatoire, l'entreprise estime que les appareils ou certaines de leurs caractéristiques ne sont pas en rapport avec les besoins à assurer, elle doit exprimer ses remarques et propositions (annexe 3), en les exposant clairement. Si l'entreprise n'a pas cru devoir formuler des réserves, elle sera alors considérée comme pleinement d'accord sur la consistance des annexes 1 et 2 et en acceptera toutes les conséquences.

L'entreprise doit également réaliser au titre du présent marché :

- l'enlèvement de l'ancienne structure.
- le déplacement des attentes plomberies et électriques.
- le raccordement des installations aux attentes plomberies et électriques, ainsi que les éléments de protection et de coupure.
- le revêtement des tuyauteries aux couleurs réglementaires.
- la remise en état du sol.
- les essais et la mise en service des installations.
- la formation du personnel de cuisine à l'utilisation et à l'entretien des nouvelles installations (4 heures).

Les candidats sont réputés avoir pris connaissance des lieux et de tous les éléments afférents à l'exécution des travaux. Ils reconnaissent avoir notamment, avant la remise des offres :

- pris connaissance complète du terrain et de ses abords ainsi que des conditions d'accès et des possibilités de desserte en voirie et réseaux divers, et de tous les éléments généraux ou locaux en relation avec l'exécution des travaux,
- apprécié toute difficulté inhérente au site,
- contrôlé les indications des documents du dossier de consultation
- s'être renseignés auprès des services compétents pour toute information complémentaire relative à l'organisation des travaux

– CONTENU DES PRIX

Le prix des matériels ainsi que les frais de commandes, de fabrication, de transit aérien et ou maritime, de dédouanement, de livraison, de montage, de raccordement, des essais et de la formation du personnel, de l'enlèvement de l'ancienne structure.

Les prix des matériels proposés par le fournisseur devront être exprimés en euros.

– PRESTATIONS

Le titulaire du présent lot devra vérifier les attentes existantes et procéder à l'enlèvement de l'ancienne structure.

GROS OEUVRE :

Les percements planchers, dalles, et mur béton. Le génie civil nécessaires aux diverses installations. Le calfeutrement des trémies en gaines techniques.

ETANCHEITE :

L'étanchéité de toutes les liaisons seront assurées par un joint de silicone de qualité alimentaire.

SECOND OEUVRE :

L'alimentation électrique et plomberie au droit des appareils.

La fourniture et la pose de tous les appareils neufs prévus dans les annexes 1 et 2.

La peinture des tuyauteries aux peintures conventionnelles.

Les essais et mise en service des équipements.

L'information du personnel de cuisine à l'utilisation des équipements.

– NORMES – REGLEMENTS

D'une façon générale, la prestation est à exécuter conformément à l'ensemble des normes en vigueur au moment de l'intervention. La prise en compte de ces normes est réputée incluse dans les prix du marché. Les fournitures devront respecter la nature du marché, les normes en vigueur et les niveaux d'exigences des annexes 1,2 et 4.

Le titulaire du marché s'engage à fournir le ou les certificats indiquant la conformité aux normes en vigueur des équipements. Le titulaire du marché s'engage à fournir à la livraison et pour les éléments du marché, toute la documentation technique, d'utilisation et d'entretien, rédigée en langue française, et sans supplément de prix.

- PROTECTION- ESSAIS -RECEPTION

Chaque entreprise assurera quotidiennement le nettoyage de son chantier et veillera régulièrement au balisage de sa zone d'intervention. L'entreprise devra prendre toutes les précautions pour protéger les ouvrages existants apparents et enterrés ainsi que les divers équipements.

L'entreprise évacuera tous les déchets de déconditionnement liés aux approvisionnements et aux travaux de raccordements. Elle procédera à un nettoyage fin des équipements installés.

L'entreprise est tenue de présenter un rapport de vérification des installations électriques.

Les installations de sécurité sont à la charge du soumissionnaire. Les procès-verbaux d'essais et de références seront fournis lors de la réception. L'entreprise doit procéder aux essais sous sa seule responsabilité et doit dans tous les cas fournir le matériel nécessaire aux essais (anémomètre, thermomètre, manomètre, sonomètres, appareils enregistreurs ...)

La réception sera prononcée contradictoirement en présence de l'utilisateur et de l'entreprise le lundi 12 août 2024.

- GARANTIE - SAV

La durée et les modalités de mise en œuvre de la garantie de chacun des équipements sont précisées dans l'offre du titulaire. Le point de départ du délai de garantie est la date de notification de la décision d'admission des équipements.

Au titre de cette garantie, le titulaire s'oblige à remettre en état ou à remplacer à ses frais la partie de la prestation qui serait reconnue défectueuse, exception faite du cas où la défectuosité serait imputable à l'utilisateur.

Cette garantie couvre également les frais de déplacement de personnel, de conditionnement, d'emballage et de transport de matériel nécessités par la remise en état ou le remplacement, qu'il soit procédé à ces opérations sur le lieu d'utilisation de la prestation ou que le titulaire ait obtenu que la fourniture soit renvoyée à cette fin dans ses locaux (sans frais).

Le délai dont dispose le titulaire pour effectuer une mise au point ou une réparation qui lui est demandée est fixé par décision du pouvoir adjudicateur après consultation du titulaire.

Pendant le délai de garantie, le titulaire doit exécuter les réparations qui lui sont prescrites par le pouvoir adjudicateur et uniquement en cas de réparations couvertes par la mise en jeu de la garantie. Si, à l'expiration du délai de garantie, le titulaire n'a pas procédé aux remises en état prescrites, le délai de garantie est prolongé jusqu'à l'exécution complète des remises en état.

Garantie des vices cachés : Le Titulaire garantit les équipements contre tout vice caché au sens donné par la loi française à cette garantie.

SAV :

L'offre précise les modalités de SAV et de disponibilité des pièces de remplacement liées aux prestations.

Le titulaire du marché s'engage pendant toute la durée de la garantie, en cas de dysfonctionnement, à intervenir pour diagnostiquer la panne et à planifier les réparations éventuelles. Le délai maximum d'intervention sera précisé dans l'offre. A l'issue de son intervention, le titulaire indique le délai nécessaire à la réparation du matériel et remet un bon d'intervention (précisant ce délai) au chef de l'établissement.

Date limite de remise des offres

lundi 25 mars 2024 avant 11 heures. (Heure de Paris)

Durée de validité des offres

Après notification du marché, les tarifs devront être garantis jusqu'à la date de fin des prestations

Date de notification

Les soumissionnaires seront avertis de l'acceptation ou non de leur offre par voie électronique le lundi 8 avril 2024.

La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en titulaire. Le marché sera notifié par voie électronique et l'envoi d'un bon de commande.

Documents à produire :

- Déclarations (DC1 et DC2) - Ces documents sont disponibles sur le site : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>
- La DPGF (Décomposition du Prix Global et Forfaitaire) et un mémoire technique qui devront être suffisamment complets et détaillés pour permettre d'apprécier son offre au regard des critères de sélection.
- Le présent document valant acte d'engagement – daté et signé
- Le(s) candidat(s) retenu devra produire les attestations fiscales et sociales des articles R.1263-12, D.8222.5 ou D.8222-7 ou D.8254-2 à D8254-5 du code du travail. Le délai imparti pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 5 jours ouvrables à compter de la demande du pouvoir adjudicateur.

L'entreprise remettra avec sa proposition pour chaque équipement :

- un mémoire technique, comprenant les caractéristiques techniques, la marque, le type, la référence, le modèle, la capacité de production, la puissance, les dimensions.
- un protocole d'entretien de l'équipement (nettoyage et désinfection)

Les candidats peuvent en outre produire toutes pièces qu'ils estiment de nature à appuyer leur offre, notamment en fonction des critères de sélection, (illustrations, références, sécurité, démarches particulières, liste de références...).

Transmission des offres

En déposant vos offres sur la plateforme **AJI** : <https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/98617/show>

Choix de l'attributaire :

Le choix de l'attributaire est fondé sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères et pondérations énoncés ci-dessous :

Prix des prestations (P) = 50% soit une note de 10/20

Les notes de chaque entreprise sont ramenées à une note sur 10 de la manière suivante :

(10*Prix le moins disant/Prix du candidat)

Valeur technique (T) : 50% soit une note de 10/20

La cotation globale du critère valeur technique sera faite de la manière suivante :

Moyens humains et matériels : Note/1

Phasage des travaux – Suivie de chantier – Hygiène et sécurité : Note/1

Garantie et SAV : Note/3

Marque et référence, qualité des matériaux et des matériels utilisés : Note/5

Engagement du candidat

Je soussigné (nom, prénom) :

agissant au nom et pour le compte de:

(Intitulé complet et forme juridique de la société)

Domicilié :

N° de téléphone :

E-mail :

Ayant son siège social à :

(adresse complète et n° de téléphone)

.....

Immatriculation à l'INSEE :

- n° d'identité d'entreprise (SIREN 9 chiffres) :

- code d'activité économique principale (APE) :

- numéro d'inscription au registre du commerce :

Après avoir pris connaissance du présent document, **que je déclare accepter sans modifications ni réserves.**

1-**M'engage**, conformément aux stipulations du présent document, à exécuter les prestations demandées, objet du marché, dans les conditions indiquées ci-dessus.

Prix : Mon offre m'engage pour la durée de validité des offres fixée à **90 jours**.

LOT N° 1 : installation d'une table de tri participative et d'un lave-vaisselle au service de restauration du Collège La Chatoire.

Pour un montant HT de :

Pour un montant TTC de :

2- **Affirme** sous peine de résiliation de plein droit de son marché, ou de sa mise en régie, à ses torts exclusifs ou ce ceux de la société qu'il représente, qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction, découlant de l'article L2141-8 et L2141-10 du code de la commande publique.

3- Atteste sur l'honneur ne pas être dans l'une des situations entraînant l'exclusion de la procédure de passation des marchés (Articles L2141-1 à L2141-14 du code de la commande publique).

4-**Demande** que l'administration règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant : (**Joindre un RIB**)

Bénéficiaire :

Etablissement tenant le compte du bénéficiaire :

Numéro de compte bancaire international (IBAN) :

Code BIC :

A....., le

Le candidat, Nom :

Tampon de la société

Notification du marché

La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en titulaire. Le marché sera notifié par voie électronique dès la signature de la convention dans les délais réglementaires et/ou l'envoi d'un bon de commande



Avertissement : Le présent document et ses quatre annexes ont pour objet de servir de support unique pour la passation de ce marché